

Avantages patrouilleurs 2018-2019

Bénévoles

Temps plein

Horaire 120 hres (Disponible de la mi-décembre à la mi-avril, soir et week-end)

Avantages

- Passe de saison gratuite
- Casier partagé
- Prêt d'un manteau aux couleurs de la patrouille pour la saison
- Carte d'accès offrant des billets gratuits dans 14 stations
- Repas gratuits (selon politique en vigueur)
- Remboursement complet des frais de formation

Rabais employés applicables

- 50% de rabais sur passe de saison familiale pour conjoint (e) et enfants vivants sous le même toit
- 50% de rabais pour la location
- 20 % de rabais à la boutique
- Une consommation (bière 12 onces, liqueur ou café) après un quart de travail cédulé
- Si le patrouilleur n'est pas cédulé pour obtenir les avantages il doit remplir la plage horaire. Cette décision revient au responsable en poste.

Temps partiel

Horaire 60 hres (Disponible de la mi-décembre à la mi-avril, soir et week-end)

Avantages

- Passe de saison gratuite
- Casier partagé
- Prêt d'un manteau aux couleurs de la patrouille pour la saison
- Repas gratuits (selon politique en vigueur)
- Remboursement des frais de formation au prorata des heures effectuées

Rabais employés applicables

- 25 % de rabais sur passe de saison familiale pour conjoint (e) et enfants vivants sous le même toit ou 1 billet de faveurs
- Une consommation (bière 12 onces, liqueur ou café) après un quart de travail cédulé
- Si le patrouilleur pas cédulé pour obtenir les avantages il doit remplir la plage horaire. Cette décision revient au responsable en poste

Occasionnel

- Prêt de manteau aux couleurs de la patrouille disponible à la journée
- Billet de journée remis si la présence est requise
- Repas gratuits (selon politique en vigueur) si la présence est requise
- Une consommation gratuite (bière 12 onces, liqueur ou café) après le quart de travail

Pour l'horaire de 90 h nous allons faire une moyenne entre 60 et 120 h.

Par exemple 35% de rabais passe familiale ou billet de faveur
Avantages comme les autres heure 120 et 60 h